

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-E-025

Séance à distance du 06 mai 2021

**Avis relatif à la demande de création d'un impluvium sur l'alpage de Vieille-Maison
dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura**

Lors de la séance à distance du 06 mai 2021, le CSRPN a examiné la demande de création d'un impluvium sur l'alpage de Vieille-Maison dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Haute Chaîne du Jura.

Le CSRPN **ajourne son avis** en considérant que le dossier doit préciser un certain nombre d'éléments du fait que ce site n'est plus pâturé depuis plusieurs décennies et qu'il présente une sensibilité particulière.

En premier lieu il conviendrait de préciser l'objectif pour la RNN de la reprise de pâturage sur ce site et l'état attendu à moyen terme (surface de boisements fermés, de pré-bois et de milieux herbacés, structure et composition des milieux herbacés,...).

Il conviendrait en outre de fournir des précisions sur plusieurs points techniques du projet :

1. En ce qui concerne, l'aménagement de la piste, le caractère léger doit être étayé par des éléments quantitatifs : volume terrassé pour les passages en déblai/remblais, nombre de blocs arasés ou déplacés (idéalement avec une cartographie), moyens techniques utilisés.
2. Sur l'étanchéification de la citerne, il convient de décrire la technique utilisée. En cas d'emploi d'additif au béton (à base de résine ou autre), il est nécessaire de produire une analyse de la toxicité éventuelle du produit pour le milieu, la flore et la faune, tant au moment de sa mise en œuvre que tout au long de la vie de l'ouvrage.
3. Sur l'aménagement de l'impluvium, décrire précisément la technique retenue pour la réalisation de la toiture et justifier ce choix technique par une analyse comparative des différentes solutions possibles (durabilité, intégration paysagère, impact du produit tout au long de sa vie, coût,...)
4. La conduite prévisionnelle du pâturage doit être détaillée : calendrier de pâturage en distinguant les deux unités à disposition de l'agriculteur (Vieille Maison et Turet), analyse précise du chargement en détaillant les surfaces boisées, de pré-bois et herbacées par site.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

